

Communiqué de Presse

Pour une fin de vie digne et choisie

Alors que plusieurs pays européens voisins ont encadré par la loi les procédures de fin de vie dans la dignité, dont le suicide assisté, l'Espagne vient à son tour de légaliser ces procédures ce 18 mars 2021.

Or, notre pays se refuse toujours à offrir de tels choix, bien que le temps soit venu d'ouvrir la voie à une fin de vie libre et choisie. En effet, depuis plusieurs années, les sondages indiquent que 96% des Français interrogés estiment que les médecins devraient être autorisés à mettre fin sans souffrance à la vie des personnes qui en font la demande. Des recommandations similaires ont été faites en 2013 et 2018 par les Comités citoyens du Comité consultatif national d'éthique.

Il n'y a certes pas de réponse unique et il est vain d'opposer soins palliatifs, sédation profonde et continue, aide active à mourir. On rappellera à ce propos la nécessité de mieux informer sur la démarche palliative, de développer la prise en charge de proximité et l'égal accès aux soins palliatifs. Cela ne doit pas obérer le fait qu'un cadre doit absolument être posé qui mette fin à l'hypocrisie actuelle de pratiques médicales incontrôlées et permette de libérer le plus possible les proches et les soignants de la culpabilité de choix cruels. Il importe de respecter les choix philosophiques de chacun quant aux modalités de sa fin de vie, en encadrant les médecins, comme les patients, par des procédures rigoureuses et sans ambiguïté. Les options doivent être offertes et encadrées par la loi pour garantir le choix éclairé des patients.

Lorsque la souffrance, qu'elle soit d'origine physique ou mentale, devient insupportable, constante et inapaisable chacun doit pouvoir choisir d'y mettre fin, entouré des siens et en toute sérénité.

C'est la réponse républicaine, laïque et humaniste à la question de la mort, qui ne doit pas être escamotée ; une réponse que les Francs-maçons ont toujours promue parce qu'elle est conforme au principe de liberté de conscience.

C'est pourquoi nous demandons que le gouvernement inscrive sans plus tarder à l'ordre du jour du Parlement la discussion des différentes propositions de loi actuellement enregistrées à l'Assemblée nationale sur une fin de vie digne, libre et choisie, ce qui œuvre dans le sens d'une humanité plus juste et plus éclairée.

Fait à Paris, le 30 mars 2021

Obédiences signataires

Fédération française du Droit Humain



Grande Loge Mixte de France



Grande Loge Féminine de France



Grand Orient de France



Grande Loge Mixte Universelle

